

Renvoi au comité des domaines nationaux de la vente de biens d'émigrés du district de Lisieux, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de la vente de biens d'émigrés du district de Lisieux, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 506-507;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14479_t1_0506_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

sés à l'administration du district, font ensemble 709 marcs 7 onces 7 gros un denier d'argent, et 12 grains d'or ou diamans.

Ils félicitent la Convention de l'énergie avec laquelle elle a déjoué la plus infâme des conspirations, et livré au glaive vengeur des crimes, les scélérats qui l'avoient ourdie pour assassiner le peuple, et les augustes montagnards ses bienfaiteurs.

« Législateurs, disent-ils, restez à votre poste. Vous nous avez sauvé jusqu'à ce jour des trames perfides des ennemis de la liberté; redoublez d'ardeur: nos bras, nos fortunes et nos vies sont à vous; nous l'avons juré: de bons républicains ne jurent pas en vain. Ne descendez de cette montagne redoutable que sur le char de la victoire et du bonheur public.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Apt, 17 flor. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Tous nos saints sont enfin dénichés; leur riche dépouille ainsi que le reste des argenteries de nos ci-devant églises, viennent de prendre le chemin de la monnaie, de Marseille, en conformité de l'invitation qui nous en a été faite par le représentant du peuple envoyé dans les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse. 431 marcs d'argent de nos précédents envois, 273 marcs 6 onces 4 gros de ce présent et dernier envoi, avec 5 marcs 1 once 3 gros, un denier, 12 grains d'or ou diamans et pierres fines, que nous avons remis à l'administration du district d'Apt, dont et du tout nous avons les récépissés; tel est le tribut que des cœurs républicains payent volontairement à la patrie.

Cet entier dévouement, Citoyens législateurs, vous annonce que dans nos contrées la raison reprend ses droits et que son empire s'établit rapidement sur les débris de la superstition. Puisse notre exemple être suivi de toutes les communes de la France, pour le bonheur de l'humanité. Que nos féroces ennemis sachent les ressources que nous avons et les efforts dont nous sommes capables pour combattre leur rage expirante.

Dans leur folle et criminelle audace, ils ont beau se promettre de contrarier nos destins, de les changer même, les insensés! les barbares qu'ils sont! pour nous ravir les fruits de la liberté et de l'égalité que nous idolâtrons, pour renverser et détruire les bases de la République une et indivisible que nous cimentons tous les jours de notre sang, il faut que la France ne soit plus que cendre et poussière, et nos cadavres entassés, le dernier rempart que nous opposons à leur barbarie.

Toujours fermes dans votre poste, Citoyens législateurs, continuez vos augustes et pénibles travaux; ne cessez de surveiller les conspirateurs, de punir les traîtres, de démasquer les hypocrites, et que du haut de la Montagne sainte, où la voix d'un peuple libre et souverain vous a placés, vos foudres vengeresses tombent à coups redoublés sur les têtes coupables.

(1) P.V., XXXIX, 198. Bⁿ, 29 prair. (suppl^t); Mon., XX, 713; J. Sablier, n° 1372.

(2) Dxxxxviii, doss. 2, XVII.

Vous nous avez sauvés jusqu'à ce jour de leurs trames perfides, redoublez d'ardeur, nos bras, nos fortunes et nos vies sont à vous, nous vous l'avons juré; des français libres et jaloux ne jurent pas en vain. Ne descendez donc de cette Montagne redoutable que sur le char de la victoire et du bonheur public. Que vos mains bienfaisantes ne nous présentent l'olive de la paix, que lorsque nous aurons triomphé des tyrans, de leurs vils satellites et purgé la terre de leur race impure.

Vive la République, vive la Montagne ».

ANSELME (maire), REY, JULLIEN, AUBERT, CONSANTIN, BRUN, BON, RAYOLLE (secrét.).

21

Les administrateurs du district de Château-Briant, département de la Loire-Inférieure, annoncent à la Convention nationale que les 27 communes de ce district ont adopté le culte de la raison; qu'ils viennent d'adresser à l'administrateur des domaines nationaux 1311 marcs 6 onces 4 grains d'argenterie, 14,060 liv. en argent monnoyé, et qu'un second envoi ne tardera pas à partir.

Ils ajoutent que leurs cuivres et leurs cloches sont à leur destination; que les terres salpêtrées ont déjà produit 150 liv. de salpêtre; que chaque jour est employé avec de nouveaux succès à l'extraction de cette précieuse matière; que les forges de Moisdon et d'Indret vont produire 80 pièces de canon par mois, et que quoique les campagnes soient ravagées par les brigands, les patriotes resteront fidèles à leur serment, et sauront vaincre ou mourir.

Ils joignent l'état général des objets d'or et d'argent de leur district.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

22

L'agent national près le district de Cambrai, département du Nord, écrit qu'un moulin du ci-devant archevêque Rohan, estimé 80.000 liv., vient d'être vendu 204.000 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

23

L'agent national près le district de Lisieux, département du Calvados, écrit à la Convention nationale que les biens d'émigrés se vendent avec le plus grand succès dans ce district. Il s'en est vendu jusqu'à ce jour, 19 Floréal, dit-il, pour 2,787,845 liv., dont l'esti-

(1) P.V., XXXIX, 199. Bⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Fr., n° 625; J. Sablier, n° 1372; Mon., XX, 713.

(2) P.V., XXXIX, 199. Bⁿ, 4 mess.; M.U., XL, 367; J. Fr., n° 625; J. Sablier, n° 1372; Mon., XX, 713; C. Eg., n° 662; J. Paris, n° 540.

mation étoit de 1,911,471 liv. Il annonce que ceux qui restent encore à vendre, s'élèvent par apperçu à 6 millions 7 à 800,000 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

24

Le président du département des Deux-Sèvres écrit à la Convention nationale que malgré l'aspect effrayant des rebelles farouches qui désolent ces contrées, le plus grand nombre de ces concitoyens s'empresent de faire des soumissions pour les biens des émigrés et des traîtres. Le district de Melle a adjugé, du 15 pluviôse au premier ventôse, pour 46,855 liv. de biens estimés 40,392 liv. — Le district de Niort, du 12 frimaire au 26 ventôse, pour 134,000 liv. sur l'estimation de 65,400 liv.; et enfin, le district de Maixent, du 5 nivôse au 27 ventôse, pour 342,850 liv., sur l'estimation de 251,795 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

25

La société populaire de Chalais, département de la Charente, annonce qu'elle vient de faire partir un cavalier armé et équipé à ses frais. Elle promet la surveillance la plus active contre les intrigans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Chalais, s.d.] (4).

« Législateurs,

Nous venons de faire partir un cavalier monté et équipé à nos frais; il va aux Pyrénées combattre les fanatiques Espagnols qui ont osé douter un instant du pouvoir d'un Français armé pour la cause sacrée de la liberté. Notre Société n'est composée que de vrais Sans-culottes dont la richesse n'est qu'en patriotisme. Elle ne peut vous offrir davantage; mais ce qui adoucit ses regrets, c'est que cette foible marque de son civisme, lui procure encore l'occasion de vous réitérer l'assurance de son ardent amour pour la liberté que vous cimentés chaque jour par les glorieux travaux qui vous assurent la reconnoissance du peuple français. Le cavalier qui vous est offert, est ainsi que nous, embrasé de ce feu sacré qui enfante des prodiges de valeur. Comme ses frères il ne voit de bonheur qu'à servir sa patrie, qu'à verser son sang pour elle : voilà la tâche qu'il s'est imposée. La nôtre, Citoyens législateurs, sera de surveiller plus encore s'il est possible, les in-

(1) P.V., XXXIX, 200. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t) et 4 mess.; Mon., XX, 713; J. Sablier, n° 1372.

(2) P.V., XXXIX, 200. Bⁱⁿ, 4 mess.; Mon., XX, 713; J. Fr., n° 625; J. Sablier, n° 1372.

(3) P.V., XXXIX, 200. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1372.

(4) C 306, pl. 1163, p. 38.

trigans qui nous trahissent, d'écarter de vous les traits de la calomnie, et de deffendre les jours si chers à nos cœurs, des sages législateurs qui ont mis les vertus à l'ordre du jour. Que tous les brigands couronnés de l'Europe reçoivent la juste punition due à l'atrocité de leurs crimes ! Que leurs trônes s'écroulent ! Et que le cri chéri de Vive la République et la Montagne, devienne commun à tous les Européens ! La République une et indivisible. La liberté ou la mort de tous les Français. Voilà notre devise ».

TEXIER (présid.), JOYEUX (vice-présid.) J.B. LAMBALLERIE (secrét.), PETIT (secrét.).

26

La société populaire d'Hagetmau, département des Landes, après avoir applaudi aux journées du 10 août, 31 mai, et aux mesures révolutionnaires qui ont consolidé la République, applaudit au décret qui met la vertu à l'ordre du jour. Elle annonce qu'elle vient d'offrir un cavalier armé et équipé, et que la Convention peut compter sur le bras de tous les membres qui la composent. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Hagetmau, s.d.] (2).

« Citoyens représentants,

Après avoir aplaudi aux journées du 10 août et 31 mai, et aux mesures révolutionnaires qui ont consolidé la République, nous venons applaudir au décret qui met la vertu à l'ordre du jour; il est digne des législateurs qui par leur vertu, leur énergie et leurs talents, ont sauvé la patrie.

La Société composée de vrais Sans-culottes, pères de famille dont les enfants sont aux frontières, a fait ses efforts pour équiper à ses fraix un cavalier : il a été accepté et encadré par le représentant du peuple Cavaignac dans les hussards. Si les tyrans coalisés vous résistent encore, comptés sur nos bras; parlés, et nous chercherons au mépris de la mort, à vous seconder, pour établir le règne de la liberté et de l'égalité sur les ruines de celui des tyrans. Que le comité de Salut public sauve la France. Que la Convention reste à son poste, c'est notre vœu, et nous ne votons que le bonheur du peuple ».

SOULS (présid.), TACHON (secrét.), Jean CAPTANEL (secrét.), LASSALLE (secrét.), CAZABAN, SOUBAIGNÉ (secrét.), LABEYRIE, F^e BARROILHET, DUBROCA, N. CAZAUX, DUTOYA, LALANDE, TASLET, MONDON, DARRACQ, PAULANT, TASLET cadet, DUPANY-PEUQUÉ, LABEYRIE, BESCELLEZ, LAHILLE, CAMARDON, DUGERT, DUBU, LAHILLE, SOULÉ, SAUBUSSE, CAPORAN, DESPEREYNES, LALANDE fils aîné, BEAUJOUAN, DUPOUY, LAFURIE jeune, CASTEL, DUPAU, LAMARQUE (et 2 signatures illisibles).

(1) P.V., XXXIX, 200. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1372; Mon., XX, 713.

(2) C 306, pl. 1163, p. 39.